



CHARTRE DE BONNE CONDUITE

À SIGNER PAR TOUS LES PARTICIPANTS

Conscients que nous traversons une période inédite et très particulière, l'objectif de cette charte est de clarifier et de cadrer le déroulement de l'opération « Les coureurs ont du cœur ».

La société SB Consult est l'organisatrice de cette opération promotionnelle.

Chaque participant à l'opération « Les Coureurs ont du cœur » s'engage à :

-  Respecter toutes les règles du confinement en vigueur dans son département.
-  Courir ou marcher en respectant les règles de distanciation physique et les gestes barrières.
-  Pratiquer l'opération dans un rayon de 100 kilomètres maximum autour de son lieu de résidence.
-  Réaliser l'opération avec maximum 9 autres personnes et en respectant une distance de 10 mètres entre chacune des personnes.
-  Respecter les arrêtés municipaux correspondant à son lieu d'habitation. Ne pas courir sur des zones fermées au public et respecter les différentes tranches horaires autorisées sur sa commune.
-  Respecter le code de la route.
-  Être en bonne forme physique et avoir l'habitude d'effectuer régulièrement de la marche ou de la course sur la distance choisie.
-  Ne pas courir ou marcher si vous présentez des symptômes du Covid-19 au moment de l'opération et ou dans les 15 jours qui la précède.
-  Courir sous sa propre responsabilité. L'opération « Les coureurs ont du cœur » est une opération solidaire. Ce n'est pas une manifestation sportive ou une compétition classique. Le chrono sera visible à titre informatif mais aucun classement ne sera établi.

-  N'engager aucune poursuite contre l'organisateur de l'opération « Les coureurs ont du cœur » en cas de dommages, qu'ils soient physiques, matériels ou judiciaires.
-  Posséder une assurance responsabilité civile couvrant tout dommage qu'il pourrait subir ou engendrer durant l'opération « Les coureurs ont du cœur »
-  Avoir lu et accepter le contenu de cette charte et du règlement avant de valider son engagement.

Samuel Bonaudo

Organisateur

